

[La mairie de Saint-Maximin a fait le choix de devenir Mairie Vigilante.](#)



[À ce titre, elle peut recevoir, en temps réel, les alertes publiées sur la plateforme par les Voisins Vigilants. Elle a également la possibilité de communiquer avec les Saint-Maximinois sur tous types de risques ou de désagréments \(cambriolages, inondations, météo, travaux, etc.\). Ce dispositif est vraiment un outil d'écoute de la population. En plus de pouvoir informer rapidement les administrés, la mairie pourra augmenter la réactivité de ses services grâce à la réception en temps réel de toutes les alertes des Voisins Vigilants. Enfin, en tant que Mairie Vigilante, la commune s'engage à installer les panneaux signalétiques Voisins Vigilants aux entrées de la commune.](#)

### Voisins Vigilants, c'est quoi ?

En France, un cambriolage a lieu toutes les 90 secondes. En repoussant efficacement toutes les formes de délinquance, le dispositif Voisins Vigilants rétablit confiance et sérénité. Dans les quartiers de Voisins Vigilants, le ministère de l'Intérieur constate une baisse des cambriolages pouvant aller jusqu'à -40 % par an. Mais alors concrètement, Voisins Vigilants c'est quoi ? Ce dispositif est l'occasion de créer des liens privilégiés entre la Mairie, la Gendarmerie et les Voisins Vigilants. Le but est de former un maillage de personnes volontaires dans tous les hameaux Saint-Maximinois, afin d'assurer une vigilance passive sur des déplacements ou comportements suspects. Tout ceci dans le respect de la vie privée des habitants bien sûr. Cette chaîne de vigilance est mise en place, avant tout, dans un but de dissuasion.

### Vous aussi devenez un Voisin Vigilant

Plus que jamais, la sûreté est au cœur des préoccupations de chacun. C'est pourquoi, la mairie de Saint-Maximin s'engage dans l'action Voisins Vigilants. Pour mener à bien sa mission, elle recherche des volontaires dans les différents quartiers de la Ville.

&nbsp;

### Pourquoi devenir un Voisin Vigilant ? &nbsp;

Devenir Voisin Vigilant, c'est aller vers l'autre et créer de véritables liens de voisinage. C'est partager des valeurs de solidarité, de partage et de cohésion avec ses voisins. C'est aussi

signer un contrat moral avec eux pour lutter efficacement contre toutes sortes d'agressions et en particulier les cambriolages. En devenant un Voisin Vigilant, vous protégez aussi votre cadre de vie et votre famille.

&nbsp; &nbsp;

Quel est le rôle d'un Voisin Vigilant ? &nbsp;

En tant que Voisin Vigilant, votre rôle principal est de veiller et d'alerter. **Attention, un Voisin Vigilant veille mais en aucun cas ne surveille.**

Le but n'est pas d'épier les moindre faits et gestes de votre voisinage. Il s'agit uniquement de repérer et de signaler toute situation inhabituelle dans votre quartier. Par ailleurs, il faut savoir qu'un Voisin Vigilant ne remplace pas les forces de l'ordre. Il poste une alerte sur la plate-forme internet officielle ([www.voisinsvigilants.org](http://www.voisinsvigilants.org)) pour informer sur les événements susceptibles de menacer la sécurité de ses voisins ou de leurs biens. En cas d'urgence, il peut même contacter directement les forces de l'ordre. C'est un système accessible à tous. Une seule condition : avoir un téléphone portable pour émettre gratuitement et recevoir les alertes sms en direct.

&nbsp; &nbsp;

Comment devenir Voisin Vigilant ?

C'est très simple. Il suffit de vous inscrire sur la plate-forme Voisins Vigilants. Il s'agit d'un site internet communautaire permettant de mettre en relation les habitants d'un même hameau afin de lutter ensemble contre le fléau des cambriolages de manière simple et gratuite. Votre inscription sur le site [www.voisinsvigilants.org](http://www.voisinsvigilants.org) vous permettra de rejoindre ou de créer une communauté de Voisins Vigilants. Ainsi, vous pourrez partager entre autres vos dates de départ en vacances, publier des annonces, faire connaissance.

[Envie de devenir un Voisin Vigilant ?](#)

[Inscrivez-vous directement sur le site www.voisinsvigilants.org.](http://www.voisinsvigilants.org)

[Pour tout autre renseignement concernant le dispositif, vous pouvez contacter dès maintenant Olivier Roziau au 06.15.69.08.66 ou la mairie de Saint-Maximin au 04.76.97.60.19.](#)